



Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Affiché le

ID : 035-263502221-20230703-2023_32B-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :
32

Séance du 27 juin 2023

Objet

Création d'emploi
permanent, ajustement
des emplois et mise à jour
du tableau des effectifs au
1^{er} juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 6 juin 2023, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Fouchet, Torlay, Abi Fadel, Lanson, Brault, Porcher, Maës, Salitra, Motte-Tchernia, Monsieur Lemonnier et Madame Gautier.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :
Madame Denigot qui donne pouvoir à Madame Lanson

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

**Nombre des membres du
Conseil**

En exercice 13

Présents 12

Votants 13

Vote

Pour 13

Contre 0

Abstention 0

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

CRÉATION D'EMPLOI PERMANENT, AJUSTEMENT DES EMPLOIS ET MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JUILLET 2023

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi, il appartient au Conseil d'Administration de déterminer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et de valider le tableau des effectifs, en constituant la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non. Le tableau indique aussi les postes autorisés par l'assemblée délibérante. Les contrats de droit privé (contrats aidés) et les contrats d'apprentissage ne figurent pas dans le tableau des effectifs.

Ce tableau est mis à jour à chaque création ou modification de poste et annuellement pour les ajustements faisant suite aux promotions internes, avancements de grade et mouvements de personnel au cours de l'année.

Pôle service aux personnes en accompagnement social :

Il est nécessaire de modifier les postes sur les grades suivants à compter du 1^{er} juillet 2023 :

- Modification d'un poste d'assistant socio-éducatif principal à temps complet, en un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, suite à un départ à la retraite et un recrutement par mutation au Pôle service aux personnes en accompagnement social.

Le tableau des effectifs mis à jour au 1^{er} juillet 2023 est en annexe.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L. 313-1,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ

ADOpte les ajustements d'emploi et la mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2023, tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Pascal Duchêne

